

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 7

Artikel: Après le cyclone
Autor: Barbey, Aug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaud qui, depuis longtemps, venait en 3^{me} ligne. Mais, tandis que les forêts vaudoises occupent 24 fonctionnaires, le Valais n'en a que 12 et le Tessin 7 seulement. Et pourtant c'est dans le premier canton (*Vaud*) que la proportion des forêts privées est la plus forte.

Les 3 cantons qui suivent ont, fait à retenir, presque exactement la même surface boisée :

6. <i>Zurich</i>	47.997 ha; taux	27,8 %
7. <i>Argovie</i>	47.511 » »	33,9 %
8. <i>St-Gall</i>	47.252 » »	23,5 %

Il serait fastidieux de continuer cette revue. Ceux que cela intéresse spécialement pourront le faire en étudiant la publication précitée.

Constatons, pour terminer, que Schaffhouse vient en tête des cantons touchant le taux de boisement (40,3 %), alors que c'est Genève qui clôt la série, avec 8,9 % seulement. *H. Badoux.*

Après le cyclone.

Une fois de plus, la forêt suisse a subi une néfaste amputation causée par un accident météorologique dont le déclenchement échappe aux prévisions humaines.

Notre propos n'est pas de décrire ici les caractéristiques de ce désastre qui sont connues de la plupart de nos lecteurs. Rappelons seulement que c'est dans la matinée du 23 février 1935 qu'un violent cyclone, venant de l'ouest et se dirigeant vers l'est, a décimé, avec autant de caprice que de brutalité, une série de peuplements des côtes moyennes du Jura vaudois ainsi que du plateau nord-ouest de la Suisse.

Les sapinières et pessières accusant un important volume à l'hectare ont particulièrement souffert; tandis que les gaulis et bas perchis, ainsi que les futaies feuillues dont les frondaisons, en période hivernale, c'est-à-dire privées de leurs feuilles, ont été d'une façon générale épargnées.

Le sol de ces forêts dévastées est actuellement transformé en chantiers d'exploitation, de débitage et de débardage des arbres dont la grande majorité ont été arrachés, tandis qu'une minorité est brisée sur pied. Il faudra des mois et des mois pour poursuivre

l'ébranchage, l'écorçage et l'évacuation des grumes, travail urgent qu'on ne peut accomplir au ralenti, sous peine de provoquer l'éclosion des invasions d'insectes xylophages qui évoluent en sourdine et à l'état sporadique dans la plupart des futaies résineuses. La propagation des bostryches sub-corticaux, en particulier, est surtout à redouter dans les épicéas gisant à terre, non écorcés, pendant tout l'été 1935. Une multiplication massive de ces ravageurs, au cours de la présente saison estivale, serait probablement suivie d'une invasion plus ou moins importante dans les arbres encore debout et aujourd'hui encore en pleine vitalité, dont les racines ont été ébranlées sur le pourtour des pessières décimées. Cependant, ce danger est principalement à redouter dans les peuplements équiennes, âgés et purs, aux expositions ensoleillées, sur des sols superficiels et là où l'association du hêtre fait défaut. La menace d'une extension des ravages d'insectes est conditionnée, en tout premier lieu, par les circonstances météorologiques; ainsi, si le mois de juin 1936 s'avère pauvre en précipitations hygrométriques, le danger de propagation des xylophages sera à redouter l'année prochaine. Par conséquent, pour assurer la protection des massifs encore épargnés, l'effort des équipes de bûcherons devra se concentrer, durant les prochains mois, surtout sur l'ébranchage et l'écorçage des arbres arrachés ou brisés.

Le sapin blanc est moins exposé à être envahi par les insectes, car les bostryches de ce conifère attaquent beaucoup plus volontiers les arbres debout que ceux dont la frondaison repose sur le sol. Par conséquent, le débitage peut être assuré, dans les sapinières, au fur et à mesure de l'ébranchage et de l'écorçage.

* * *

Le problème qui, déjà durant le cours de la présente année, va s'imposer aux administrateurs des forêts décimées, est à la fois d'ordre cultural et économique. En effet, il faudra songer à la reconstitution des massifs dévastés, car, dans la plupart des cas, cette reconstitution ne pourra être abandonnée aux seuls aléas d'un ensemencement naturel, forcément retardé et incomplet. Une judicieuse foresterie saura envisager un avenir lointain et s'efforcera de créer des peuplements adéquats aux conditions de l'altitude, du climat, de la nature chimique et physique du sol.



Phot. A. Barbey.

Epicées (⊕) cultivés en ordre dispersé dans la hêtraie.
Branches inférieures fines ou éliminées naturellement. Forêt cantonale du Sépey.

Les reboiseurs ne devront pas négliger de tenir aussi compte de la phytosociologie de telle station, des exigences locales du marché des bois, ainsi que des possibilités d'écouler, dans la suite, tel assortiment ligneux que pourra livrer le futur peuplement.

Le réalisation rapide de la restauration d'une forêt dépend, en une certaine mesure, des possibilités matérielles des propriétaires et des facilités qu'ils ont de se procurer de grandes quantités de tels ou tels plants. Assurément, le choix des essences et leur groupement, sur le sol brusquement mis à nu, est une question,

non seulement d'espèce, mais aussi de tempérament du sylviculteur chargé de ce travail.

Aucun de nos lecteurs ne nous contredira si nous prétendons que tout sylviculteur a, en matière de choix d'essences et d'association, ses dadas et ses phobies. De sorte que nos successeurs, lorsqu'ils parcourront, dans quelques décennies, les surfaces reboisées à la suite du cyclone du 23 février 1935, constateront une grande variété dans la composition des futurs gaulis et perchis occupant les surfaces restaurées.

Qu'on nous permette d'émettre ici quelques suggestions qui n'ont d'autre prétention que d'éclairer la discussion et de fixer certains principes propres à tendre au but. L'objectif est de créer de futurs peuplements aussi résistants que possible et surtout capables de livrer des produits de valeur et de se rajeunir automatiquement par la suite.

Avant de restaurer l'élément bois, il faut songer à l'élément sol, plus ou moins sérieusement bouleversé par le soulèvement des racines des arbres renversés. Le débardage des troncs et la circulation des attelages sur le terrain a pour effet d'accentuer encore le chaos et la destruction plus ou moins marquée de l'humus, cet élément indispensable à l'épanouissement des végétaux.

Avant de planter, il faudra, autant que possible, niveler le sol, c'est-à-dire faire sauter à la poudre les souches et sortir du chantier les fragments de racines non écorcés qui pourraient constituer des appâts pour la propagation des hylobes, ces coléoptères qui s'attaquent surtout aux jeunes plants d'épicéa et de pins en rongeant l'écorce du collet et de la tige. En effet, l'*Hylobius abietis* L. est particulièrement à redouter dans les grands chantiers de reboisement utilisant des essences résineuses.

Si l'on replante sans niveler préalablement le terrain dévasté, on créera forcément des peuplements aux multiples trouées avec une forte proportion d'arbres branchus. L'exécution des premières éclaircies indispensables dans les jeunes gaulis sera, en outre, singulièrement malaisée, comme aussi l'abatage et la vidange des perches et des troncs des coupes subséquentes. Par conséquent, toute mesure visant au rétablissement préalable du sol bouleversé évitera des dépenses d'exploitation dans l'avenir.

Si l'on envisage maintenant le problème du reboisement proprement dit des surfaces cyclonées, il faut distinguer entre les stations de plaine et celles de montagne.

Nous pensons que, dans les premières, il faut éviter de renouveler les erreurs de la génération précédente qui, dans des cas analogues, envisageait surtout la constitution de vastes surfaces d'épicéa à l'état pur. On sait à quels résultats déplorables a conduit une sylviculture orientée dans cette direction : ravages par certains champignons des racines et des fûts, acidification et appauvrissement du sol, déficits du réensemencement naturel, etc.

Aujourd'hui, grâce aux résultats constatés un peu partout dans notre pays, on est en mesure d'entreprendre des reboisements suivant des principes plus conformes aux lois de l'association des essences forestières, tout en tenant compte des circonstances climatiques et pédologiques de telle station.

Loin de nous la pensée de proscrire l'épicéa des boisements de plaine. Au contraire, nous estimons que ce conifère doit demeurer l'essence « populaire » et essentiellement « rentable » qu'elle a toujours été et qui, par la multiplicité des usages de son bois, occupera toujours une place de premier plan dans la forêt suisse de plaine et de montagne. Toutefois, sous peine de répéter les erreurs du passé, il faut se garder dorénavant d'installer exclusivement l'épicéa sur de grandes surfaces dénudées, brusquement déforestées sur des sols qui, pendant deux ou trois ans, vont subir une crise consécutive à l'insolation et à l'envahissement par l'herbe.

Partout où l'état physique du terrain le permettra, on fera bien d'associer l'épicéa au hêtre, non pas par lignes alternes, mais par pieds individuels, ou d'introduire à l'écartement de 6 à 8 m en tous sens, des mélèzes ou des douglas verts dont les frondaisons ne tarderont pas à dominer le plafond du peuplement de base de l'épicéa; les fourrés formés par ce dernier contribueront à l'élimination automatique des branches basses du fût des deux conifères précités.

Mais il est une autre formule sylvicole qui, sur le plateau suisse, mériterait d'être appliquée plus largement qu'elle ne l'a été jusqu'ici; c'est l'association du hêtre et du mélèze dont nos illustrations reproduisent un type de peuplement composite particulièrement réussi. En effet, la prédominance du hêtre joue un rôle

de premier plan, maintenant démontré pour l'amélioration du sol et sa désacidification.

La culture du mélèze devrait rencontrer plus de faveur que cela n'a été le cas jusqu'ici dans nos forêts du plateau suisse. Son bois pourrait, dans un certaine mesure, concurrencer les importations, de provenance américaine, des sciages de douglas et de pitch-pin.

Ailleurs, mais seulement dans les situations suffisamment découvertes, on cherchera à réintroduire le chêne, bien que l'installation purement *artificielle* de ce feuillu d'élite soit une opération aussi aléatoire que coûteuse. On fera bien d'associer le hêtre au chêne, même en lignes alternes, dans le but d'obtenir, dans la suite, l'ablation de ses branches basses.

En visant surtout la création de peuplements composites, on pourra, dans certaines clairières, planter des érables de plaine, ainsi que des bouleaux et des frênes dans les stations humides.

Enfin, nous ne saurions assez insister sur l'intérêt qu'il y aurait à profiter des grands vides provoqués par le cyclone pour introduire, sur les sols frais, profonds ou humides, l'aune glutineux dont l'admirable bois, rappelant celui de l'acajou, est employé pour l'industrie du meuble et la fabrication des cadres. Le peuplier carolin, élevé en haute tige (5 à 6 m à 3 ans) dans des pépinières, pourrait aussi être associé à l'aune, à la distance de 8 m en tous sens. Sa frondaison dominant le plafond de l'essence de fond recevrait la luminosité qui lui est indispensable et son fût, tel celui des baliveaux de chêne dans un taillis composé, maintenu à l'ombre par les tiges de l'aune, ne produirait qu'une quantité infime de branches gourmandes.

Jusqu'ici, les milieux forestiers de notre pays n'ont pas su tirer le parti voulu de la culture du peuplier carolin sélectionné, cette admirable essence dont les produits sont si recherchés pour la fabrication des carrosseries, des allumettes, des contreplaquages, etc.

* * *

Quant aux surfaces du Jura qui, à l'altitude de 700—1200 m ont été atteintes par le récent cyclone, nous pensons qu'il conviendra de les reboiser, à l'aide de l'épicéa, en association avec le hêtre, l'érable de montagne et autant que possible le mélèze, sur-

tout s'il s'agit de la zone recouverte par la moraine glaciaire sur laquelle ce conifère prospère particulièrement bien. Toutefois, le mélèze sera à planter dans les stations fertiles, ensoleillées et aérées, non pas en bouquets serrés, mais à grand écartement (6 à 8 m, par exemple) au milieu des épicéas et des hêtres.

Là où le sol est superficiel ou bouleversé, en dessus de 1000 ou 1100 m et exposé au midi, on fera bien d'employer des essences secondaires, telles le sorbier, l'alizier, le bouleau et l'aune blanc, à l'ombre desquelles les semis de résineux s'installeront dans la suite.

Le sapin constituant l'essence dominante dans ces terrains dévastés, il semble inopportun de le faire figurer dans les projets de reboisement; d'ailleurs il se propagera inévitablement dans les perchis des futurs peuplements d'origine artificielle.

Montcherand sur Orbe (Vaud), juin 1935. Aug. Barbey.

Contribution à l'étude de l'origine des forêts cantonales vaudoises.

Biens des seigneuries. — Le Sépey.

Parmi les forêts cantonales d'origine laïque, celle du Sépey mérite un chapitre spécial pour trois raisons : premièrement, parce qu'elle est la seule à dépendre de la seigneurie de Cossonay; ensuite parce que son histoire comporte suffisamment d'épisodes, et enfin parce que nous possédons sur son compte une très copieuse documentation.

Pour bien saisir le détail des multiples transactions qui ont donné à cette forêt ses limites actuelles, il est nécessaire de se rapporter au folio de l'« album » qui s'y rapporte, et que nous ne pouvons malheureusement pas annexer à cet article.

La châtellenie de Cossonay, comprenant les villages *d'Allens, Penthaz, Sullens, Bournens, Gollion, Senarcens, la Chaux, Ittens* et *Dizy*, était le fief de l'importante maison de Cossonay qui possédait, en outre, des seigneuries dispersées un peu dans tout le pays. Le premier dynaste dont nous ayons connaissance est Ulrich de Cossonay, qui fit au couvent de Romainmôtier certaines donations. Ses successeurs ne nous intéressent à aucun titre, sauf le dernier représentant mâle de la lignée, Louis III de Cossonay. Nous savons qu'il remit au prieuré de Cossonay, dépendant de celui de Lutry, une forêt parfaitement identifiée, en 1387. C'est l'actuel bois du *Prieuré*, entre Dizy et Chevilly. Son héritage échut successivement à deux femmes, la seconde étant dame Jeanne de Cossonay qui se distingua par sa bonté envers ses sujets. C'est elle qui leur octroya les franchises de 1391. Nous lui